

Image not found or type unknown



## Rupture période d'essai après promotion

Par **Paulo437**, le **05/04/2023** à **16:28**

Bonjour,rrnJe suis actuellement en période d'essai jusqu'ai 27 avril en tant qu'employé polyvalent mais je vais passer responsable avec un nouveau contrat.rrnJe souhaite savoir si je rompt ma période d'essai sur le nouveau contrat, est-ce que mon ancien contrat est toujours effectif et je retourne au poste d'employé polyvalent ou je peux quitter l'entreprise directement (en respectant le délai de prévenance de la periode d'essai) ?rrnMerci pour vos conseils